

Natura 2000 - Vallée du Petit Morin

Le 27 juin 2017
Saint-Cyr-sur-Morin

Le projet d'extension du site Natura 2000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

**Direction départementale des
territoires
de Seine-et-Marne**



Le projet d'extension du site « Le Petit Morin »

Démarche initiée en 2013 – lancée en 2016

Année 2016 :

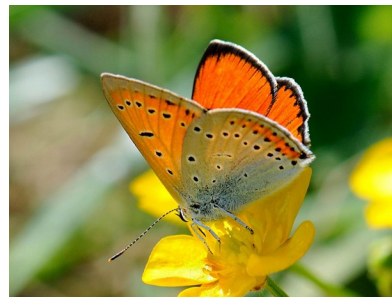
- Janvier / Février 2016 : travail conjoint DRIEE/DDT77 à partir d'étude du CBNBP et des données SNPN et NatureParif
- Animation N2000 reconduite pour la période juillet 2016 – juin 2019 (comprenant le travail sur l'extension)
- Collectivité porteuse : CC Brie des Morin (devenue au 1er janvier 2017 CC des Deux Morin)
- Prestataire retenu : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (marché public à bons de commande)
- Lancement du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 → sous-traitance de la mission par la FDAAPPMA77 à la SNPN (prestataire : Pierre Rivallin). Démarrage de la mission au printemps 2016.

Projet d'extension - Pourquoi ?

Constat écologique initial :

La vallée du Petit Morin présente une richesse écologique indéniable notamment en zone agricole.

Deux espèces emblématiques présentes (Suivis SNPN et NaturParif): le Sonneur à ventre jaune le Cuivré des marais.



De nombreuses autres espèces : Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Écaille chinée, ...
Et de nombreux oiseaux de la DO : Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur, ...

Projet d'extension - Pourquoi ?

Études complémentaires du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pilotées par la DRIEE Île-de-France sur les « habitats » en 2014-2015.

Périmètre d'étude : 5 500 hectares (les 9 communes du site + Bussières)

Conclusion des études

11 HIC identifiés pour 1 850 hectares, dont :

- 1400 ha de hêtraie (9130)
- 300 ha de prairies maigres de fauche (6410)
- forêt riveraine (115 ha), forêt de ravin (7 ha), mégaphorbiaie (12 ha), rivières à renoncules, sources pétrifiantes (< 0,1ha), etc...



Les perspectives d'extension

Compte tenu de ce diagnostic écologique, il convient de mettre en place un dispositif de protection adapté.

Intégrer le réseau Natura 2000 apparaît le plus pertinent :

- Absence de mise sous cloche du territoire ;
- Prendre en compte les enjeux socio-économiques de la vallée ;
- Les activités agricoles et « d'élevage d'agrément » sont nécessaires pour le maintien des prairies pour le sonneur à ventre jaune et le cuivré des marais = compatibilité avec les enjeux du site
- Animation du territoire et aide financière possible pour le maintien ou la restauration des milieux.

Les bases de l'extension

A partir du premier travail de délimitation :

- S'assurer que toutes les zones à enjeu (habitat favorable au sonneur à ventre jaune et/ou au cuivré des marais ainsi que les prairies maigres de fauche) ont bien été intégrées tout en tenant compte :
 - des PLU en vigueur et de ceux à venir (exclusion des zones cartographiées Au et U au sein des documents d'urbanisme, projets d'infrastructures, ...)
 - exclusion au maximum des surfaces bâties
 - pour le parcellaire en bordure du Petit Morin, du Plan de Prévention des Risques inondations : dans le cas de construction délimitation du périmètre sur les limites (aléa fort)
- délimitation sur les îlots cultureux déclarés par les agriculteurs ; ne pas intégrer au maximum les zones de grandes cultures en périphérie du projet d'extension ;
- délimitation sur le parcellaire cadastral (y compris subdivision) ou sur des éléments topographiques (chemin, route, parcellaire PAC, ...)
- Exclusion des zones de grandes cultures en périphérie du projet d'extension
- zones à moindre enjeu non retenu dans le périmètre d'extension
- avoir une entité cohérente.

Les bases de l'extension

A partir de la zone d'inventaire initiale, la zone proposée a été réduite à **3 592 ha** environ pour environ **1 700 ha** d'habitats d'IC soit 50 % du site.

Quelles conséquences avec un classement Natura 2000 ?

- 1) reconnaissance de la préservation de la biodiversité de la vallée ;
- 2) possibilité de contractualisation pour contribuer à la préservation de cet espace ;
- 3) ... quelques contraintes réglementaires : dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

Les perspectives d'extension

Où en est-on ?

Travail déjà effectué :

- Présentation du projet d'extension aux 9 communes (24/03/16)
- Validation en comité de pilotage du projet d'extension (12/05/16)
- Rencontre individuelle avec chaque mairie (Juin – Août 2016)
- Rencontre avec la profession agricole (08/11/16) + envoi de courriers individuels aux 78 agriculteurs concernés (y compris ceux dont le siège est hors 77)
- Nouveau passage terrain + cartographie et travail sur le périmètre à retenir (Été – Automne 2016)
- Création d'une page sur le site internet de N2000 en Seine-et-Marne sur le projet d'extension
- Présentation du périmètre révisé (nouvelle rencontre avec chaque mairie (Hiver 2016/2017))
- *Arrêt du projet de périmètre en comité de pilotage (27/06/17)*

Objectifs :

Proposer aux membres du COPIL un périmètre d'extension, fruit d'un consensus entre les acteurs de la vallée issu de réunions au cours en juin 2017.

Validation de l'extension

Soumis aux membres du comité de pilotage

Changement de dénomination : Vallée du Petit Morin

Les perspectives d'extension

A venir

- Transmission du dossier via DRIEE au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et au Ministère en charge de l'écologie (direction de l'eau et de la biodiversité - DEB) (à venir – septembre 2017)
- Consultations interministérielles
- pSIC notifié à la Commission européenne
- Validation du projet commission européenne
- Inscription sur la liste biogéographique (fin 2018).